

A TIRE D'AILES
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 204 rue Pierre Mendes France
27210 BEUZEVILLE
938 765 013 RCS BERNAY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 11 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 11 juillet,
A 14h00,

Madame Aliénor ATINAULT,
demeurant 204 rue Pierre Mendes France 27210 BEUZEVILLE,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société A
TIRE D'AILES,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 204 rue Pierre Mendes France, 27210 BEUZEVILLE au **5 rue Paul Clémencin 27500 PONT AUDEMER** à compter du 11 juillet 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 5 rue Paul Clémencin 27500 PONT AUDEMER."

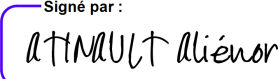
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Aliénor ATINAULT

Signé par :

6E1BB56550E486...